

Image not found or type unknown



Dénonciation contrat armée

Par **Pablodesbois**, le **08/03/2018** à **01:50**

Bonjour
Je suis actuellement VDAT à l'armée de terre donc engagé pour 1 ans, ma période probatoire se termine le 02 avril et après mur réflexion je souhaite dénoncé mon contrat ne me sentant pas à ma place au régiment
Pensez vous qu'ils peuvent refuser ma résiliation sachant que ma période probatoire se termine dans 3 semaines?
Merci d'avance pour les réponses